

La UNE

Au service
de la
Population

SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2023



Ville du Gosier

“Le CCAS au plus près de vous”

Cédric Cornel
Président du CCAS

Sandra Molia
Vice présidente du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est en charge de l'action sociale dans les communes. Il informe et accompagne les familles, et notamment les personnes âgées et leurs proches sur leurs droits et les aides disponibles. Cependant beaucoup d'entre eux restent encore méconnus de la population.

- AIDE -

ASPA

Service ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES

Cette allocation permet aux personnes disposant de peu de ressources pour leur retraite de bénéficier d'un revenu minimal. Si vous percevez une retraite personnelle ou de réversion mais que vous ne bénéficiez pas d'un revenu suffisant, vous pouvez, sous certaines conditions, obtenir l'ASPA.

Qu'est-ce que c'est ?

Une allocation versée tous les mois qui s'adresse uniquement aux personnes âgées qui ne relèvent pas d'un régime de retraite français.

Quel est le montant ?

Le montant tient compte de la revalorisation de cette allocation par le gouvernement en début de chaque année. A noter que cette allocation peut être réduite en fonction de vos ressources.

Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes âgées d'au moins 65 ans.

À partir de 62 ans :

- Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée (AAH)
- Les personnes reconnues inaptes au travail (rapport médical rempli par le médecin à joindre au dossier),
- Les anciens déportés ou internes titulaires de la carte délivrée à ce titre.
- Les anciens prisonniers de guerre.

Comment demander l'ASPA (SASPA) ?

Vous devez vous adresse au CCAS de votre ville pour la constitution du dossier qui sera transmis à MSA des Charentes pour traitement.

Quand est versée l'ASPA (SASPA) ?

Le versement est toujours mensuel et intervient en fin de mois pour le mois en cours.

**RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

📍 Pole administratif Edmond SAINILY de Perinet

☎ 0590 84 99 20 pour prise de rendez-vous

✉ Mail : ccas@villedugosier.fr

| www.villedugosier.fr |

